

Guide d'aide à l'élaboration d'un « Plan Bleu » pour les structures intervenant à domicile

Note :

Le présent document a été élaboré par l'association Ensemble Paris Emploi Compétences pour les Services Autonomie à Domicile (SAD) et les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) du territoire parisien ayant la qualité d'établissements ou services médico-sociaux (ESMS). La structuration de ce support s'inspire du document suivant : <https://solidarites.gouv.fr/guide-daide-lelaboration-du-plan-bleu-en-ehpad>

1. Introduction au Plan Bleu en ESMS

Le Plan Bleu est un dispositif obligatoire de **gestion de crise** pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS), mis en place pour répondre efficacement aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) telles que les épidémies, canicules, ou catastrophes naturelles. Créé dans le cadre des politiques de sécurité sanitaire et suite à la pandémie de Covid-19, ce plan s'inscrit dans une démarche de prévention et de protection des personnes vulnérables accueillies ou accompagnées par les ESMS, compis les services d'aide à domicile (arrêté du 12 février 2024).

2. Contexte et objectifs

Face à l'augmentation des aléas climatiques et des risques épidémiologiques, les autorités sanitaires ont renforcé les exigences pour les ESMS, les incitant à anticiper les crises et à organiser des réponses adaptées aux spécificités de leur public. Le Plan Bleu vise à garantir la continuité des soins et des services dans des conditions de sécurité optimales pour les usagers et à coordonner les actions avec les autorités sanitaires locales.

3. Composantes principales du Plan Bleu

Le plan se compose de plusieurs volets, incluant l'identification des risques, la formation du personnel, la gestion des ressources, et la communication d'urgence. Il repose également sur des exercices réguliers pour tester et mettre à jour le dispositif en fonction des évolutions des risques et des besoins des usagers.

4. Enjeux et bénéfices

Le Plan Bleu permet aux ESMS de :

- Préparer et organiser la gestion de crise en anticipant les procédures d'urgence.
- Améliorer la coordination avec les autorités locales et les familles.
- Assurer la sécurité des usagers et la continuité des services essentiels, même en période de crise.

L'intégration de ce plan dans le projet d'établissement témoigne de l'engagement des ESMS en matière de sécurité et de bien-être des personnes vulnérables, répondant aux normes en vigueur et aux attentes des autorités sanitaires.

5. Structuration du Plan Bleu et éléments incontournables

a) Identification des risques et des menaces

- ✓ Dresser la liste des risques majeurs (épidémie, canicule, incendie, catastrophe naturelle, pannes électriques ou internet...) pouvant affecter la continuité des services sur le territoire d'intervention.
- ✓ Analyser la vulnérabilité des usagers à domicile et les risques encourus en fonction de chaque situation.

b) Coordination et communication

- ✓ Désigner un responsable de crise et d'une équipe de coordination avec des tâches spécifiques.
- ✓ Créer un plan de communication avec les autorités sanitaires (ARS), la Ville de Paris, les familles des bénéficiaires et les partenaires locaux (DAC, M2A...) pour informer rapidement les parties prenantes en cas de crise.
- ✓ Élaborer un plan de communication interne pour alerter rapidement le personnel d'encadrement et de terrain et assurer la mise en œuvre immédiate des protocoles de gestion de crise.

c) Organisation des ressources et continuité de service

- ✓ Faire un inventaire des ressources essentielles (EPI, dispositifs médicaux, contacts d'urgence...) et prévoir des stocks le cas échéant.
- ✓ Mettre en place des protocoles pour assurer la continuité des services critiques (accompagnement à domicile et soins de santé pour les clients très dépendants). Par exemple : proposer une réorganisation des passages à domicile (deux passages de trente minutes par jour au lieu d'un passage d'une heure, priorisation des ressources disponibles vers les clients les plus sensibles etc.).
- ✓ Déterminer un plan d'intervention pour garantir la sécurité des usagers en fonction de leur niveau de dépendance et des risques encourus (renforcement des EPI, distanciation sociale, précautions particulières...)
- ✓ Déterminer les modalités d'un suivi à distance, si nécessaire (par exemple : campagne d'appels quotidiens).

d) Évaluation et mise à jour

- ✓ Mettre en place des procédures pour tester, évaluer, et mettre à jour régulièrement le Plan Bleu en fonction de l'évolution des menaces et des retours d'expérience.
- ✓ Prévoir un plan de sensibilisation et de formation du personnel, incluant des simulations de crise.